

Date :

25-09-2025

Numéro : 2025-09-25/06

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le MUNICIPAL

ID : 034-213402720-20250925-2025092506-DE

EXTRAIT DE RE
DES DELIBERATIONS DU CO

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST

34400

Séance du 25 septembre 2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq**et le** 25 septembre**à** dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, BERTELOOT Georges, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, LA BELLA Michel, MAY Carine, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, OLIVIER Véronique, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, TAURELLE Vincent, TOSCANO Florence.
Procurations : M. MANSE Jean-Luc à Monsieur NOYE Michel, Mme. ROUS Clémence à Mme OLIVIER Véronique.

Absents : Mme BERNY Hélène.

Secrétaire de séance : M. LA BELLA Michel

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
18/09/2025

Date d'affichage
18/09/2025

AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES DES CORBIERES

Vu la demande de solidarité lancée à la suite de l'incendie ayant dévasté plus de 17 000 hectares au mois d'août 2025, impactant une quinzaine de communes audoises,

Vu la mise en place d'un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées, géré par l'Association des maires de l'Aude en lien avec la Préfecture,

Monsieur le Maire expose :

L'incendie survenu dans les Corbières au mois d'août 2025 a touché durement quinze communes audoises et leurs habitants. Un fonds de solidarité a été activé afin de recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'Association des maires de l'Aude et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

La commune de Saint-Just souhaite s'associer à cet élan de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 € au fonds de solidarité mis en place par l'Association des maires de l'Aude,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA

